

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence de Monsieur le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Christine Gonthier-Gignac, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis ainsi que 2 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 3 mars 2020. La séance débute à 20 heures.

**79-03-2020**

**RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que  
l'ordre du jour soit accepté et que les points soient ajoutés à :

**VARIA**

- 14.1 Plan de lotissement, Denis Robidoux, minutes 14528;
- 14.2 Formation droits acquis (Dominic Piché et Éric Sarazin)
- 14.3 Formation webinaire (Dominic Piché et Éric Sarazin)

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

**ADOPTÉE.**

**80-03-2020**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le  
procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2020, soit adopté tel que  
proposé.

**ADOPTÉE.**

**81-03-2020**

**ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la  
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur  
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-03-2020 ainsi que le  
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de  
137 938,63 \$
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8670 à 8684 pour un  
montant de 72 849,44 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n°  
04915-006HN à 05610-68530, pour un montant de 11 324,99 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 29 février 2020 pour un montant de 90 615,70 \$;

**ADOPTÉE.**

## INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire donne l'information sur le sujet suivant :

- La MRC d'Antoine-Labelle présente la formation de son comité jeunesse AD\_Vision;
- Centre Ressource Jeunesse NDL remercie le conseil municipal pour la contribution de 3 000 \$;
- La Mèreveille – projet d'aide à la famille en matière de couches lavables 2020;
- Ginette Martin – plainte officielle concernant l'endroit de tenue des réunions du conseil municipal;
- Albatros – remerciement pour le don de 200 \$.

La directrice générale, Madame Christine Gonthier-Gignac, informe le conseil de la tenue d'un scrutin le 3 mai prochain suite au décès de la conseillère, Madame Joanne St-Louis.

## DÉPÔT DE DOCUMENT

Le document suivant est déposé au conseil municipal par la directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 04411-OMHUS à 05815-OGQEK pour un montant de 3 224,91 \$;

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

82-03-2020

### OMH – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ

Proposé par François Monière  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le

budget révisé de l'Office municipal d'Habitation (OMH) pour l'année 2020 soit adopté comme suit :

	<u>APPROUVÉ</u>	<u>RÉVISÉ</u>
- Revenus .....	28 781 \$	28 781 \$
- Dépenses .....	28 186 \$	31 657 \$
- Déficit.....	(-595 \$)	2 876 \$
(partagé comme suit :)		
- Contribution de la SHQ.....		2 588 \$
- Contribution de Mun. NDL.....		288 \$
<b>MONTANT À REMBOURSER SUITE À LA RÉVISION .....</b>		<b>288 \$</b>
		<b>ADOPTÉE.</b>

83-03-2020

### DEMANDE DE SERVITUDE MONTÉE LEBRUN

ATTENDU que le propriétaire situé au 3, chemin Edmond dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, numéro de cadastre 5 237 316, a déposé une demande à la Municipalité pour un projet d'enfouissement d'une ligne électrique en bordure de la montée Lebrun;

ATTENDU que la montée Lebrun est un chemin municipalisé appartenant à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et que le conseil considère que ce projet pourrait causer préjudice à la Municipalité lors d'exécution de travaux sur la montée Lebrun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que la Municipalité refuse la demande d'autorisation de travaux d'enfouissement d'une ligne électrique en bordure de la montée Lebrun.

**ADOPTÉE.**

**84-03-2020**

**FABRIQUE – CONTRIBUTION AU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE**

Proposé par François Monière  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le paiement de la facture de chauffage au montant de 1 658,26 \$ à titre d'aide financière à l'église de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉE.**

**85-03-2020**

**RIDL – ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 65**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que le règlement # 65 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, décrétant l'acquisition d'une excavatrice sur chenilles et un emprunt de 320 000 \$, soit adopté.

**ADOPTÉE.**

**86-03-2020**

**MRCAL – RENOUELEMENT DE BAIL (CARRIÈRE-SABLIÈRE)**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité de renouveler le bail n° 31790 non exclusif d'exploitation de sable et de gravier 2020/2021 au montant de 295 \$.

**ADOPTÉE.**

**87-03-2020**

**CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT D'ENTENTE**

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge et que la contribution au montant de 266,56\$ relativement à l'entente de services aux sinistrés couvrant la période d'un an à compter de la date de signature.

De plus, que le maire, Monsieur Stéphane Roy et la directrice générale, Madame Christine Gonthier-Gignac, soient autorisés à signer ladite entente.

**ADOPTÉE.**

**88-03-2020**

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES HAUTES-LAURENTIDES – OFFRE DE SERVICE 2021**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'accepter l'offre de service présentée par la Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides pour la gestion des documents administratifs soit, l'archivage des documents et renforcement des bonnes pratiques en archivistique pour un montant de 6 391 80, taxes incluses.

**ADOPTÉE.**

**CAMPAGNE D'ARRACHAGE D'HERBE À POUX 2020**

M. le maire donne de l'information sur la mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux.

**89-03-2020**

**SCAF – VENTES DE PAINS ANNUELLES**

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'informer le ministère des Transports et la Sûreté du Québec, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, ne s'oppose pas à la tenue des activités de financement tenues par le Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus soit, deux ventes de pains sur la rue Principale, qui se tiendront le vendredi 15 mai 2020 et le vendredi 6 novembre 2020.

**ADOPTÉE.**

**90-03-2020**

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 341-11-2019 – BUDGET FESTIVAL COUNTRY**

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la

résolution n° 341-11-2019 relative à l'adoption d'un budget accordé pour le festival country, soit abrogée.

**ADOPTÉE.**

**91-03-2020**

**MRCAL– FORMATION COMAQ**

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la

directrice générale, Madame Christine Gonthier-Gignac, soit autorisée à participer à la formation, soit « Le courage managérial » qui sera donnée par la COMAQ à Mont-Laurier.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement, soient à la charge de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

**92-03-2020**

**TECQ – MODIFICATION AU PROGRAMME TECQ**

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU que la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

ATTENDU que la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Étienne St-Louis et résolu d'appuyer la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

**ADOPTÉE.**

**93-03-2020**

**DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊTS**

ATTENDU que la facture de taxes pour la propriété située au 156, chemin du Cordon a été envoyée à la mauvaise adresse et que les propriétaires ne l'ont pas reçue assez vite pour payer avant la date d'échéance;

ATTENDU qu'un montant de 0,64 \$ d'intérêts s'est accumulé et que les propriétaires demandent l'annulation de ce montant;

ATTENDU que les propriétaires ne sont pas responsables du retard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que le montant d'intérêts de 0,64 \$ soit radié pour la propriété située au 156, chemin du Cordon.

**ADOPTÉE.**

**BIBLIOTHÈQUE**

## URBANISME

94-03-2020

### SIGNATURE ET ÉMISSION DES CONSTATS D'INFRACTION – DÉSIGNATION DES INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le directeur du service d'urbanisme, Robert Vincent et les deux inspecteurs en urbanisme soit, Dominic Piché et Éric Sarazin, soient autorisés à émettre et à signer les constats d'infraction en urbanisme pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

De plus, la présente résolution abroge la résolution n° 331-11-2014.

**ADOPTÉE.**

95-03-2020

### PLAN PROJET DE LOTISSEMENT, LÉTOURNEAU-GOBEIL, MINUTES 4149

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le plan projet de lotissement préparé par Normand Gobeil, arpenteur géomètre, minutes 4149 pour la création du cadastre n° 4 725 039, matricule n° 7708-13-4007 et daté du 25 février 2020, soit accepté.

La présente résolution ne lève pas l'obligation d'obtenir tous les autres certificats et permis exigés par les différents règlement et lois, préalablement à l'exécution des travaux.

**ADOPTÉE.**

96-03-2020

### PLAN PROJET DE LOTISSEMENT, FREDERICK VINCENT, MINUTES 375

Proposé par François Monière  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que le plan projet de lotissement préparé par Frédéric Vincent, arpenteur géomètre, minutes 375, daté du 30 janvier 2020, pour la création du cadastre 4 578 702, matricule n° 7398-32-6152, soit accepté.

La présente résolution ne lève pas l'obligation d'obtenir tous les autres certificats et permis exigés par les différents règlement et lois, préalablement à l'exécution des travaux.

**ADOPTÉE.**

97-03-2020

### PLAN PROJET CONDO-CAMPING, DANIEL HANDFIELD, MINUTES 21877

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le plan projet de condo-camping préparé par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, minutes 21877, daté du 17 février 2020 pour la propriété située au 799, route 309 Nord, matricule n° 6912-94-6080, cadastres n° 4 724 598 et 5 704 473, soient acceptés.

La présente résolution ne lève pas l'obligation d'obtenir tous les autres certificats et permis exigés par les différents règlement et lois, préalablement à l'exécution des travaux.

**ADOPTÉE.**

## VOIRIE MUNICIPALE

## INCENDIE

98-03-2020

**ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE OU D'UN SINISTRE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE VAL-DES-BOIS, BOWMAN ET NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le protocole d'entente relatif à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection lors d'une urgence ou d'un sinistre entre les municipalités de Val-des-Bois, Bowman et Notre-Dame-du-Laus, soit adopté.

De plus, que le maire, Monsieur Stéphane Roy et la directrice générale, Madame Christine Gonthier-Gignac, soient autorisés à signer ladite entente.

**ADOPTÉE.**

99-03-2020

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT – ADAPTATEUR DE POMPE**

Proposé par François Monière  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service d'incendie à faire l'acquisition d'un adaptateur de pompe Tohatsu au montant de 200 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE.**

## LOISIRS ET CULTURE

100-03-2020

**BUDGET DE DÉPENSES – MATÉRIEL DE FONCTIONNEMENT**

Proposé par François Monière  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'un budget de 1 000 \$ soit alloué à la directrice du service des loisirs pour l'achat de matériel de fonctionnement pour le centre des loisirs.

**ADOPTÉE.**

101-03-2020

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT – BLUE RAY**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture à faire l'acquisition d'un Blue Ray au montant de 100,79 \$.

**ADOPTÉE.**

## DÉVELOPPEMENT

### VARIA

102-03-2020

**PLAN DE LOTISSEMENT, DENIS ROBIDOUX, MINUTES 14528**

ATTENDU que Denis Robidoux a déposé un plan de cadastre démontrant les lots 6 339 270 à 6 339 276 pour le compte de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le lot 6 339 270 représente un droit d'accès pour communiquer au lot 5 428 251 et que les lots 6 339 271 à 6 339 276 représentent les parties résiduelles de la propriété;

ATTENDU que ledit droit d'accès vise une parcelle non destinée à recevoir une construction;

ATTENDU que ledit droit d'accès existe depuis plusieurs décennies;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire obtenir un permis de lotissement pour obtenir un droit d'accès au lot 5 428 251;

ATTENDU que le fait d'accepter ce lotissement ne pourra que permettre une transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que le plan de lotissement préparé par Denis Robidoux, arpenteur géomètre, minutes 14528 et daté du 22 novembre 2019, soit accepté.

**ADOPTÉE.**

**103-03-2020**

**FORMATION – DROITS ACQUIS**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur en bâtiment, Monsieur Dominic Piché, à participer à la formation sur les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme qui se tiendra à Gatineau les 25 et 26 mars 2020 au montant de 570 \$.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

**104-03-2020**

**WEBINAIRE – IMPACTS MUNICIPAUX DU NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS DANGEREUX**

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité d'autoriser Dominic Piché et Éric Sarazin, inspecteurs en urbanisme, à participer au Webinaire sur les impacts municipaux du nouveau règlement provincial sur les chiens dangereux qui se tiendra le 10 mars 2020.

De plus, que les frais d'inscription soient à la charge de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

**105-03-2020**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Stéphane Roy  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée. Il est 20 h 25.

**ADOPTÉE.**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire suppléant

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire